



1550, rue Metcalfe
bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : (514) 872-3568
Télécopieur : (514) 872-2556
ocpm.qc.ca

Montréal, le vendredi 28 novembre 2003

Projet de règlement P-03-156 modifiant le règlement numéro 89-799 concernant le plan d'urbanisme de l'ancienne ville de Dollard-des-Ormeaux

Les documents suivants ne sont pas reproduits :

5.3. Règlement sur le plan d'urbanisme

5.3.1. Règlement 89-799 adoptant le plan d'urbanisme

5.3.2. Règlement 90-799-1 d'amendement au plan d'urbanisme

5.4. Règlement 82-704 concernant le zonage de la ville de Dollard-des-Ormeaux (codification administrative)

5.5. Règlement 97-851 sur la production de plan d'ensemble (PAE) de Dollard-des-Ormeaux (codification administrative)

Ils sont toutefois disponibles pour consultation aux endroits suivants :

- ❖ Au bureau d'arrondissement de Dollard-des-Ormeaux/Roxboro
12001, boulevard De Salaberry
- ❖ Direction du greffe de la ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414

Merci de votre compréhension.